

Collecte et recyclage des déchets à Diapaga

Introduction

Les problèmes liés aux ordures dans l'environnement urbain sont universels. Ils se présentent avec une acuité accusée dans les communes rurales des pays en voie de développement, telle Diapaga. Le recyclage de déchets solides diminue la quantité totale de déchets et les problèmes liés à leur stockage. Il représente aussi un remède contre la pauvreté. Une activité très bienvenue mais souvent peu connue voire inconnue.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest qui connaît un fort taux d'urbanisation, l'accroissement de la production des déchets impose une gestion adéquate afin de pallier aux problèmes d'hygiène, de santé et de dégradation de l'environnement. Le secteur des ordures ménagères souffre fréquemment d'un manque d'investissement, d'organisation et de coordination, car ce secteur est rarement considéré comme prioritaire. Les déchets solides représentent un réel risque environnemental puisqu'ils sont habituellement jetés dans des dépotoirs sauvages.

Dans ce cadre, la commune de Diapaga, l'association du comité de jumelage de La Gacilly (France) veulent s'associer dans la mise en place d'un système de collecte, de tri et de revalorisation des déchets inscrit dans le Plan de Développement Communal en s'appuyant sur l'association des femmes diapagaises, initiatrices du projet.

L'objectif de ce projet est de doter la ville de Diapaga d'un système de collecte et de revalorisation des déchets. Ce projet est soutenu par le comité de jumelage de La Gacilly lui-même subventionné par des fondations et organismes humanitaire d'investissements de matériels et de l'aménagement des sites. Le projet répond à la demande de l'association des femmes diapagaises déjà impliquées dans le nettoyage des services publics mais dont les faibles moyens ne permettent pas une gestion des déchets efficace. Le système est basé sur le ramassage des déchets dans les ménages et les services publics. Les déchets seraient collectés dans des charrettes tractées par des ânes et acheminés vers un centre de tri. Les déchets ainsi triés seraient valorisés ou stockés dans une décharge contrôlée.

Les Objectifs du projet :

La province de la Tapoa est la province la plus pauvre du pays malgré un fort potentiel agricole et touristique. Les retombées de la collecte des déchets sont multiples :

- Création d'emplois et de revenus pour des classes sociales défavorisées.
- Protection de l'environnement.
- Diminution des problèmes sanitaires liés à la prolifération d'insectes vecteurs de maladie.
- Amélioration du cadre de vie dans une zone d'intérêt éco-touristique (proximité du parc national du W).
- Revalorisation de plastique responsable de la mort de 30% du bétail et de l'appauvrissement des sols.
- production de compost pour les agriculteurs.

Enfin ce projet permettra une sensibilisation des habitants à l'intérêt de préserver son environnement. Cette action permet de matérialiser la notion que chacun peut prendre son avenir en main, un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Sa localisation

1. Le Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays en voie de développement, l'un des plus pauvres du monde. Une situation qui s'explique en partie par la faiblesse des ressources naturelles, et de celles des prix de ces ressources naturelles sur le marché mondial, l'aridité des sols et l'absence de mise en valeur durant la période coloniale. L'agriculture représente 32% du produit intérieur brut et occupe 80% de la population active. Il s'agit principalement d'élevage mais également, surtout dans le sud et le sud-ouest, de culture de sorgho, de mil, de maïs, d'arachides, de riz.

Dominée par le coton, dont le pays est le premier producteur au Sud du Sahara avec 700 000 tonnes en 2006 principalement tournées vers l'exportation, l'économie résiste tant bien que mal à la chute des cours mondiaux.



2. La commune de Diapaga

La commune urbaine de Diapaga est située au centre-ouest de la province de la Tapoa, province la plus pauvre du pays, dont elle constitue l'une des huit communes. Diapaga, le chef lieu de la commune, est à 216 km de Fada N'Gourma, chef lieu de la région de l'Est et à 436 km de Ouagadougou, la capitale du Burkina. La commune fait frontière avec le Niger et le Bénin. La population de la commune de Diapaga est composée par ordre d'importance gourmantché, des peuls, les mossis, les djerma et les yourbas. La population de Diapaga est de plus de 8000 habitants, la ville est découpée en 6 secteurs.

Description du système

Le système est basé sur le ramassage des déchets dans les ménages et les services publics, acheminés par des charrettes tractées par des ânes dans un centre de tri. Ce centre de tri serait le lieu de stockage et de séparation des déchets.

Certains déchets ainsi triés seraient valorisés :

- Les déchets en plastique seront :
 - Pour une part utilisée comme matière première dans la fabrication d'objets artisanaux (sacs, bonnets...)
 - Pour une autre part vendu l'usine plastique Fasoplast de Ouagadougou qui assure une transformation en sacs ou objets en plastique.
- Les déchets organiques seront transformés en compost.
- Les métaux seraient revendus aux soudeurs ou forgerons locaux

Les déchets non valorisables seraient transportés par un camion géré par les services municipaux vers un centre de stockage (décharge contrôlée).

1. La collecte et le tri

Les déchets issus de la collecte sont acheminés vers le centre de tri. Le site est mis à la disposition et proposé par les services municipaux. Ce centre constituerait à la fois l'entrepôt du matériel de la collecte (âne, charrette, matériel), le bureau de gestion de l'association et une zone de stockage transitoire où les déchets revalorisables seraient séparés en vue de leur reconduction vers les différentes filières.

2. Filières de valorisation

Filière plastique

Les plastiques (sachets noirs, sachets blancs et emballage d'eau minérales) issus du tri sont lavés et stockés. Ils sont acheminés vers Ouagadougou dans des sacs de bures 50L pour être vendus à l'usine de plastique Fasoplast par des camions de transport. Les contrats sont en passant d'être validés

Filière compostage

Les déchets organiques provenant du centre de tri sont acheminés vers la zone de compostage constituée de 4 fosses fumières 9m³. Au bout d'une période de 1 à 2 mois, ces matières ajoutées à des débris végétaux et à des déjections animales se transforment en engrais organique. Cet engrais organique pourrait être utilisé par les paysans locaux à travers une participation financière. Le site proposé, pour la fabrication et le stockage du compost, est le lycée professionnel agricole TAAMBA. Plusieurs raisons ont motivées ce choix :

- l'expérience du compost a déjà été tentée et une fosse y est déjà disponible,
- le lycée est expérimental, cette activité permettrait de participer à la formation des élèves et donc de participer au développement de leur éducation
- le lycée pourrait assurer dans le cadre de cette expérimentation une mise en valeur du compost auprès des agriculteurs. Celle-ci afin de mettre en avant les méfaits à long terme des intrants chimiques sur leur terre.

3. Les déchets non valorisables

Les déchets résiduels seraient acheminés vers une décharge grillagée en périphérie de la commune (2500 m²), 50 m de long et de large. Les services municipaux ont proposés différents des terrains susceptibles de pouvoir accueillir ces déchets. Le site de stockage définitif sera déterminé, selon des contraintes socio-environnementales par une équipe constituée d'un agent municipal, d'un responsable de l'ONEA et d'un pédologue.

Les personnes ou associations impliquées

Un soutien de la France ...

- Le Comité de Jumelage entre la Gacilly et Diapaga : L'association née en 1980 sur l'initiative de Mr Didier Rocher a pour vocation de créer des liens d'amitié entre La Gacilly (France) et Diapaga pour une découverte réciproque de la vie des deux pays sous tous ses aspects culturels, sociaux et économiques, par les moyens d'échanges et de contacts réguliers et pour une sensibilisation de ses adhérents aux problèmes de la solidarité entre les peuples. En 30 ans, l'association a déjà mené de nombreuses actions dans le domaine de la solidarité, elle a créée des écoles, des forages et des infrastructures diverses à Diapaga. Son objectif est de poursuivre dans cette voie conformément à son but premier. Aujourd'hui, son but est d'améliorer le cadre de vie et l'hygiène des habitants de Diapaga à travers l'envoi d'un conseiller environnemental et d'un soutien financier.

Un projet porté par les femmes africaines

- L'Association des femmes Todi Yaba : acteur clé de la collecte et de la revalorisation. Cette association souhaite s'investir pleinement dans cette démarche environnementale et sanitaire. Elles sont très sensibles à l'impact que peut avoir la prolifération des déchets sur leur santé et celle de leur famille. L'association sera chargée de la sensibilisation des ménages à la collecte au tri (séparation des plastiques du reste), de la collecte et de la séparation des déchets des services publics et ménages au centre de tri, de l'acheminement des déchets vers le centre de stockage.

L'association des femmes regroupe les plus défavorisées d'entre elles. Elles n'ont pas de ressources et vivent dans une forte précarité. L'association regroupent une vingtaine d'adhérentes et, depuis cinq ans, s'impliquent de manière bénévole dans des actions environnementales et d'assainissement (reboisement, entretien du marché, des services publics...). Ce projet leur permettrait de s'équiper, de s'organiser dans l'assainissement de leur ville et de leur permettre d'acquérir un revenu substantiel conséquent. Elles assureront le suivi du conditionnement des plastiques, de la revente des métaux, du transport de la matière organique vers le centre de compostage, de la production et de la revente de l'engrais organique.

Les autres institutions impliquées

- Commune et services municipaux de la ville de Diapaga : seront chargés de :

- la mise à disposition des sites de tri et de stockage.
- La diffusion de communiqués et aide à la sensibilisation dans les secteurs à travers les conseillers municipaux.
- Intervention dans le comité de gestion.
- Responsable de l'acheminement des déchets du centre de tri vers le centre de stockage.

- Lycée agricole expérimental Taamba Diapaga :

- Mise à disposition du site de compostage et de parcelles expérimentales ayant pour objectif d'obtenir de l'engrais organique de qualité avec de la matière première disponible et de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du compost.
- Participation des élèves à certaines tâches liées à la production du compost : acquisition des matières premières, irrigation des unités, optimisation des processus de compostage. Ainsi l'intérêt au tri en amont sera favorisé

- Fasoplast : usine de production et de revalorisation des plastiques de Ouagadougou :

- Mise en place d'un contrat de rachat des plastiques.

- CREPA (Centre Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement) : assure formation des différents acteurs.

- --Formation technique des femmes au métier de la collecte
- --Renforcement des capacités à la gestion rationnelle de leurs revenus
- --Formation des producteurs de compost sur la matière organique des déchets collectés ;
- --Formation des acteurs sur la gestion administrative et financière du projet pour sa viabilité

- Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie de Diapaga : Soutien pratique et technique. Aide à la sensibilisation à travers l'organisation des week-ends de l'assainissement.

- Direction provincial de l'environnement et du cadre de vie de Diapaga : Soutien pratique et technique. Aide à la sensibilisation à travers l'organisation des week-ends de l'assainissement.

Partenaires techniques :

- Emmaüs Solidarité Ouagadougou : Acquisition de charrettes à traction asine pour la collecte des déchets ménagers et de micro crédit.
- Université de Ouagadougou, département « physique et chimie de l'environnement » : lien avec le réseau d'étudiant en environnement de Ouagadougou, mise à disposition des rapports de stages
- Département Provincial de l'Agriculture de Diapaga : Suivi et conseiller technique de la production de compost. Signature d'un protocole d'accord : le DPA deviendrait l'interface permettant l'évaluation de la qualité du compost de manière à fournir aux agriculteurs un avis objectif, un label de qualité.

Partenaires pour la sensibilisation des habitants

D'autres partenaires très important dans la communication auprès des habitants et la pérennisation du projet :

- Association Planète verdure : Sensibilisation des écoles, collèges et lycée à l'impact des déchets. Cette sensibilisation sera effectuée grâce à la diffusion d'un support audiovisuel vecteur d'échange d'idée. Participation aux week-ends de l'assainissement.
 - « Action sociale » : sensibilisation à l'impact sanitaire des déchets à travers l'organisation de conférence/débat.
 - Radio Buyaba : diffusion de communiqués, enregistrement et diffusion des conférences, mise à disposition de sono et de traducteurs.
 - RTB : Radio Télévision du Burkina : mise à disposition de support audio-visuel de sensibilisation. Diffusion de compte rendu de conférence.
 - Institution coutumière et religieuse : diffusion de communiqué, sensibilisation.
- Quel est l'état actuel d'avancement du projet ?

Au niveau du comité de jumelage

Le comité du jumelage m'a envoyé, en juillet et août 2007 au Burkina Faso pour effectuer une mission prospective. Cette mission consistait à dimensionner le système, à évaluer la faisabilité et le coût du projet, à créer des contacts avec les acteurs locaux, à sensibiliser la population locale, à soutenir l'action des femmes dans l'aboutissement du projet, à définir les rôles des parties civiles et politiques dans le projet, à mettre en place un réseau de personnes ressources, à définir des partenariats et des relais à Ouagadougou et Fada N'Gourma, à tester les vecteurs de communication et d'amorcer les campagnes de sensibilisation.

Cette mission m'a permis d'établir un dossier et de rechercher les financements auprès de différents organismes.

Mi juillet 2008, une convention de partenariat (cf. annexe) était établie entre la mairie de Diapaga et le Comité de jumelage afin de marquer leur engagement, ainsi que le notre, à mettre en place et pérenniser le projet de collecte. Cette convention suppose la création d'un comité de gestion (cf. organisation vue plus haut) dont les membres seront chargés de suivre la collecte et le recyclage des déchets

Fin juillet 2008, nous avons obtenu plusieurs financements qui pouvaient nous permettre de commencer la mise en place de notre action à Diapaga :

	Montant attribué en euros
Comité de jumelage La Gacilly Diapaga (fonds propres)	4945 €
Conseil Régional	2800 €
Guilde Européenne du Raid	3000 €

Total

Les financements ainsi attribués, nous avons pu, lors d'une mission de un mois de août à septembre dernier, effectuer les premiers achats et travaux. Voici dans ce tableau les achats que nous avons pu effectuer lors de ce voyage. Les devis ont tout d'abord été actualisés et compte tenu du coût des ferraille revus le plus souvent à la hausse. Nous avons parfois dû revoir les quantités à la baisse.

	Quantité	FCFA		Euro	
		Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
Poubelle bac					
Sable	0,33	50000		76,92	
Ciment	7	7500		11,54	
Main d'œuvre	1	22000		33,85	
Total	3	91000	273000	140,00	420
Charrettes avec carrosserie modèle	3	300000	900000	461,54	1385
Charrettes	1	200000	200000	307,69	308
Poubelle balançoire fer tissé	9	19250	173250	29,62	267
Poubelle balançoire tolle	15	30000	450000	46,15	692
Petit matériel					
Fourche	12	2500	30000	3,85	46
Râteaux	12	1500	18000	2,31	28
Pelle	12	1750	21000	2,69	32
Balais	12	1250	15000	1,92	23
Bottes	10	7000	70000	10,77	108
Gants	10	1500	15000	2,31	23
Cache-nez	10	100	1000	0,15	2

Coupe-coupe	5	2250	11250	3,46	17
Bassine	5	1750	8750	2,69	13
Peinture	1	6500	6500	10,00	10
Peinture antirouille	1	6000	6000	9,23	9
Arrosoirs	6	4500	27000	6,92	42
Brouette	4	19000	76000	29,23	117
Pioche	10	2000	20000	3,08	31
Cadenas	4	1500	6000	2,31	9
Âne	4	44000	176000	67,69	271
Centre de stockage	1	1572800	1572800	2419,69	2420
Fosse fumière					
Ciment	8	7500		11,54	
Sable	0,5	50000		76,92	
Main d'œuvre	1	16250		25,00	
Total	4	101250	405000	155,77	623
Centre de tri	1	2191550	2191550	3371,62	3372
Transport			125960		194
Autre			20000		31
Administratif	1	3250	3250	5,00	5
Pharmacie	20	1500	30000	2,31	46
Salaire technicien	1	132000	132000	203,08	203
			6984310	TOTAL	10745

Voici le bilan en image de ce qui a été fait cet été pour amorcer le projet de collecte :

🚧 Construction des infrastructures et matériels nécessaires à la collecte

Bacs à déchets



Fosses fumières



Poubelles tôles balançoires



Poubelles balançoires en fer tissé



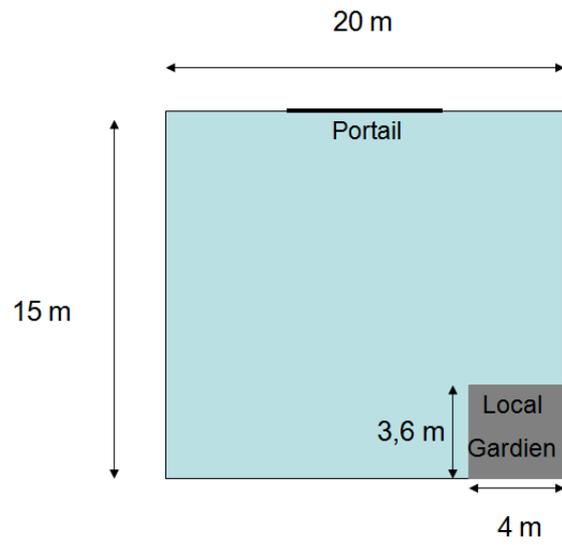
Petits matériels



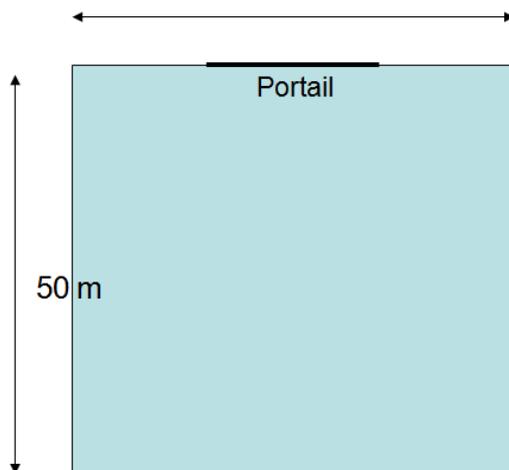
Charrettes avec carrosserie



Centre de tri

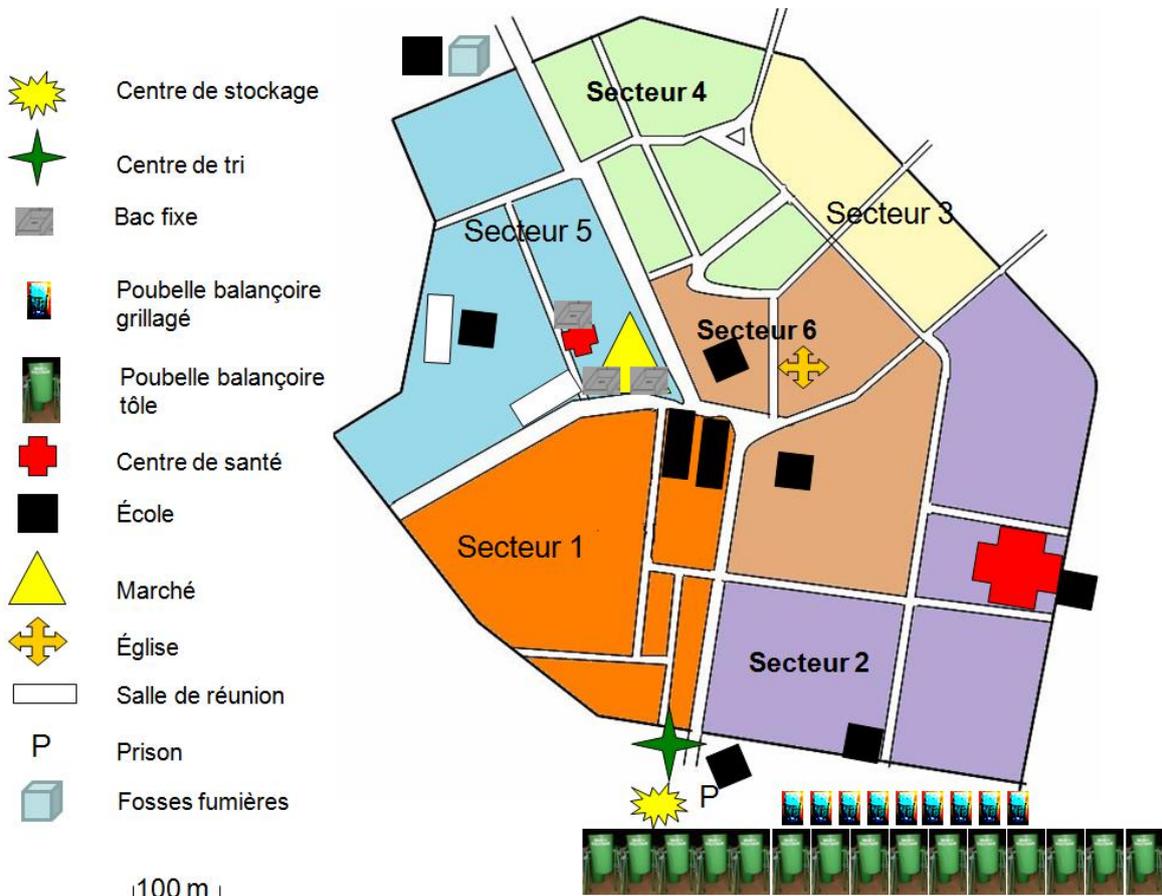


Centre de stockage des déchets non valorisables
50 m





Plan de répartition des poubelles sur Diapaga



En cours de répartition pour janvier 2009

Au niveau de l'association des femmes

L'association des femmes Todi Yaba est en cours de signature d'une convention avec la mairie de Diapaga (qui a la compétence pour la collecte et le traitement des déchets). Cette convention devra définir le rôle de chacun dans la collecte et le recyclage et les conditions de rémunérations des membres de l'association. En effet la participation dans le fonctionnement, même minimale, des services publics est la garantie de la pérennité du projet.

Ensemble ...

Des réunions ont été effectuées pour présenter le projet et sa réalisation afin que chaque interlocuteur s'implique activement dans la mise en place et la pérennité de la collecte

Participation au comité de gestion



Visite du comité de gestion et des élus municipaux des différents sites construits



Aujourd'hui ce qu'il nous reste à faire...

- Organisation des formations pour les membres de l'association de collecte et les lycéens:
 - à la fumure organique (DPA Diapaga). Formation de 2 semaines des élèves du lycée Taamba;
 - au tricotage et tissage des sachets plastiques en objet utilitaire (association de femme de Bobo)



**Fabrication (Tricotage)
d'objets utilitaires à
base de sachets
plastiques.**

Bobo Dioulasso

- Réalisation du sujet d'étude concernant l'évaluation du gisement de déchet de la ville de Diapaga (voir annexe) par un ingénieur environnementaliste (Fernand Somé). Cette étude permettra d'évaluer les gisements de déchets, de conforter notre projet et d'orienter les prochains investissements liés aux matériels.
- Effectuer les derniers investissements (demi fûts, petits matériels, charrettes, ânes, poubelles...) cf. devis
- Communication auprès des habitants pour la sensibilisation à la collecte de leurs déchets
- Convention avec les partenaires effectuant le recyclage des matériaux

Calendrier de mise en oeuvre

Date	
Oct. 08	Etude de gisement des déchets sur Diapaga (Fernand SOME)
Oct. nov. 08	Mise en place des documents : conventions, contrats, plaquettes d'information,
	Acquisition des financements
Nov. dec 08	Formation des femmes au métier technique de la collecte Acquisition du reste du matériel : poubelle fixe, balançoire, tôle, et finalisation du centre stockage
Janvier 09	Sectorisation et tracé de collecte
Février 09-	Délégation de La Gacilly, derniers investissements (ânes, charrettes, matériels), lancement de la collecte.
mars-09	Campagne de sensibilisation dans les écoles diapagaises, auprès des habitants (radio...)
Avril mai 09	Mise en place des outils de suivi et d'évaluation

Bilan des dépenses à effectuer

	Quantité	FCFA		Euro	
		Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
Poubelle bac					
Sable	0,33	50000		76,92	
Ciment	7	7500		11,54	
Main d'œuvre	1	22000		33,85	
Total	2	91000	182000	140,00	280

Charrettes avec carrosserie modèle	7	300000	900000	461,54	1385
Charrettes	1	200000	200000	307,69	308
Poubelle balançoire fer tissé	10	19250	192500	29,62	296
Poubelle balançoire tôle	4	30000	120000	46,15	185
Petit matériel					
Fourche	20	2500	50000	3,85	77
Râteaux	20	1500	30000	2,31	46
Pelle	20	1750	35000	2,69	54
Balais	20	1250	25000	1,92	38
Bottes	20	7000	140000	10,77	215
Gants	20	1500	30000	2,31	46
Cache-nez	20	100	2000	0,15	3
Matériel tissage	10	5000	50000	7,69	77
Âne	8	44000	352000	67,69	542
Centre de stockage (pose géotextile argile...)	1	500000	1572800	769,23	2420
Fosse fumière					
Ciment	8	7500		11,54	
Sable	0,5	50000		76,92	
Main d'œuvre	1	16250		25,00	
Total	2	101250	202500	155,77	312
Centre de tri (casiers de tri mobiliers...)	1	200000	2191550	307,69	3372
Formation tissage	1	326000	326000	501,54	502
Formation composte	1	155000	155000	238,46	238
Administratif	1	10000	3250	15,38	5
Pharmacie	20	1500	30000	2,31	46
			6789600	TOTAL	10 446€

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le comité de jumelage « Entente La Gacilly Diapaga », représenté par :

- Monsieur le Président Philippe NOGET

Et:

La commune de Diapaga, représenté par :

- Monsieur le Maire Kanfidini COULIDIATI.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le comité de jumelage « Entente La Gacilly Diapaga » et la commune de Diapaga souhaitent établir une coopération qui organise la mise en place à Diapaga d'un système de collecte et de revalorisation des déchets.

Elle a pour but :

- La création d'emplois et de revenus pour des classes sociales défavorisées.
- La protection de l'environnement.
- La diminution des problèmes sanitaires liés à la prolifération d'insectes vecteurs de maladie.
- L'amélioration du cadre de vie dans une zone d'intérêt éco touristique (proximité du parc national du W).
- La revalorisation de plastique responsable de la mort de 30% du bétail et de l'appauvrissement des sols.
- La production de compost pour les agriculteurs.

ARTICLE 1 : OBJET - OBLIGATION DU COMITE DE JUMELAGE

A l'issue de la mise en oeuvre du présent accord, le comité de jumelage s'engage à organiser et investir dans la collecte et le recyclage des déchets tels que définis ci-dessous. Le comité de jumelage a prévu :

- L'acquisition du matériel nécessaire à la collecte et au recyclage des déchets de Diapaga soit les poubelles, les charrettes avec ou sans carrosserie, les ânes, le centre de stockage (hors terrain), le centre de tri, les fosses fumières, le matériel de collecte ;

- La formation des personnes chargées de la collecte et recyclage (filiale plastique, compost) ;
- Lancement et suivi de la collecte ;
- Sensibilisation des habitants au geste de tri ;
- Création et participation au comité de gestion ;
- Suivre la réalisation des conventions avec les différents acteurs : la mairie de Diapaga et les association de salubrité, Lycée Taamba, et contrats de redevance régissant la collecte (établissements publics, ménages).

La présente convention de partenariat comprend le présent accord et ses annexes. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les deux Parties.

La gestion des fonds, les commandes, la liquidation des dépenses et la fourniture des pièces justificatives relève de la responsabilité du comité de jumelage.

ARTICLE 2 : PERENNISATION DU PROJET

Les Parties conviennent de mettre tous moyens en oeuvre en vue de pérenniser la collecte des déchets ménagers et permettre leur recyclage.

ARTICLE 3 : ADOPTION DU PLAN

Ce projet devra être adopté par le conseil communal avant d'être mis en place au cours du mois de septembre 2008. Ce document s'appuie sur un projet pilote que nous avons transmis au service communal au terme de la mission prospective de l'été 2007.

ARTICLE 4 : OBLIGATION DE LA COMMUNE

La commune de Diapaga s'engage à :

- La mise à disposition de deux terrains (un pour le centre de tri un pour le centre de stockage).
- La mise en place du comité de gestion en collaboration avec le comité de jumelage et réunir les membres de ce comité.
- Faire l'état des redevances payées par les usagers du services (services publics, habitants desservis...) et les rétribuer sous forme de subventions pour me fonctionnement aux association assurant la collecte des déchets leur tri et l'entretien et maintien du matériel, l'entretien des ânes...).

La municipalité prend également en charge les investissements nécessaires pour assurer de manière pérenne le transport des déchets du centre de tri vers les sites de recyclage, vers le centre de stockage.

La municipalité est tenue de rendre compte régulièrement et fidèlement de l'état d'avancement du dossier

ARTICLE 5 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La municipalité de Diapaga se charge de toutes les démarches facilitant l'organisation administrative d'une mise en oeuvre rendue complexe par le nombre d'usagers concernés.

ARTICLE 6 : EVALUATION

Les Partenaires agissent ensemble pour réaliser les outils de communication afférents à la valorisation des expériences menées en commun, et les outils d'évaluation nécessaires.

ARTICLE 7 : COMITE DE GESTION

Le comité de gestion est la structure de maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune. Ce comité de gestion correspond au comité technique de Gestion des déchets créé le 21 avril 2008. Le comité de jumelage participera à ce comité et s'ajoutera aux membres cités en ampliements. Ce comité de gestion assurera l'organisation et le suivi du partenariat.

Ce sont eux qui proposent et mènent tout les projets ayant un lien avec la gestion des ordures ménagères à Diapaga.

- cf. note de service du 21 avril 2008

Il aura pour fonction de :

- ✎ valider les projets,
- ✎ suivre la mise en place de collecte,
- ✎ évaluer les résultats et d'orienter les travaux en conséquence. Il étudiera en particulier les aménagements à apporter à la présente convention pour une reconduction éventuelle à la fin de la deuxième année,
- ✎ étudier et proposer la communication qui pourra être faite autour de la collecte (habitants, services publics...),
- ✎ définir les modalités d'extension du projet (adaptation des filières de recyclage, modalités et élargissement du champ de recouvrement des redevances)

Le démarrage de l'expérimentation est subordonné à la définition et à la validation des critères (de succès) d'évaluation des progrès à atteindre et leurs mesures d'accompagnement ; le Comité de gestion devra les préciser dans les deux mois suivant la signature du présent accord. (A défaut, l'exécution du présent accord sera résiliée par la Partie la plus diligente). Ceci est une condition suspensive.

La poursuite du financement du projet sera conditionnée par la transparence de la gestion du système de collecte.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION VIS-A-VIS DES BAILLEURS DE FONDS

Les Parties organiseront, de concert, les opérations de communication les plus appropriées et variées sur les résultats obtenus (Fiche de suivi, enquêtes de satisfaction, carnets de reçu, registre des bénéficiaires, rapport semestriel d'activités.)

Il est convenu que la commune de Diapaga fasse connaître en particulier ces résultats au comité de jumelage. Ceux-ci ainsi que les documents de communication précités serviront à justifier et finaliser les subventions obtenues auprès des différents organismes (Conseil Régional, Guilde Européenne du Raid...).

ARTICLE 9 : DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

A défaut de résiliation par l'une ou l'autre Partie, la présente convention sera renouvelée après évaluation jugée satisfaisante des deux parties, pour des périodes successives d'une année.

ARTICLE 10 : COMPETENCE.

En cas de différend concernant l'exécution du présent protocole, les Parties conviennent de tenter de résoudre d'abord celui-ci par voie amiable.

Fait à La Gacilly, le 14/07/08

(en 2 exemplaires originaux, chaque partie conservant un original)

Pour le comité de jumelage
Diapaga
Entente La Gacilly Diapaga

Pour la Commune de

Philippe NOGET
Adjoint au maire
Président du comité de jumelage

Kanfidini K COULIDIATI
Maire

ANNEXE À LA CONVENTION

POINT 1

L'association assurant la collecte sera en charge de :

- La collecte des déchets aux abords des établissements publics et ménages
- Le tri des déchets, leur conditionnement par catégories et leur envoi pour le recyclage
- La transformation éventuelle de certains matériaux en produit (objets ou compost)
- La prospection des habitants en vue de pérenniser le service (perception de la redevance pour le compte de la mairie).
- La sensibilisation des habitants au tri, au recyclage (écoles, concessions...)
- L'entretien des ânes, du matériel de collecte
- L'élaboration du compost en partenariat avec le lycée

Elle fera état de tout dysfonctionnement lors des réunions du comité de gestion

POINT 2

Le lycée Tambaa sera en charge de :

- La mise à disposition du site de compostage et de parcelles expérimentales ayant pour objectif d'obtenir de l'engrais organique de qualité avec de la matière première disponible et de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du compost.
- La participation des élèves à certaines tâches liés à la production du compost : acquisition des matières premières, irrigation des unités, optimisation des processus de compostage. Ainsi l'intérêt au tri en amont sera favorisé

POINT 3

Département Provincial de l'Agriculture de Diapaga sera en charge :

- Suivi et conseil technique de la production de compost.
- Signature d'un protocole d'accord : le DPA deviendrait l'interface permettant l'évaluation de la qualité du compost de manière à fournir aux agriculteurs un avis objectif, un label de qualité.

Annexe

Association « Entente La Gacilly Diapaga »

CONTRAT D'ETUDE N° 001/2008

Entre l'Association « Entente La Gacilly Diapaga » ; E-mail : lagacilly_diapaga@yahoo.fr ; Site Internet : <http://lagacillydiapaga.free.fr/> représentée par son membre responsable de la mise en place du projet de collecte et de revalorisation des déchets de la commune de Diapaga.

d'une part, et

Monsieur SOME Fernand M., Environnementaliste.

Désigné par le terme **Enquêteur.**

01 BP 119 Ouagadougou 01 ; Tél. : (226) 76 56 08 89 ; E-mail : somemabona@hotmail.com

d'autre part,

Le comité de jumelage « Entente La Gacilly-Diapaga »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat.

Evaluer les flux et la composition de déchets dans le cadre du projet de collecte et de revalorisation des déchets de la commune de Diapaga.

Article 2 : Description des taches

L'enquêteur est chargé de procéder à la collecte des déchets dans différents types de taille de concessions des différents secteurs de Diapaga et ainsi d'évaluer, par l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG), les quantités des différents types de déchets produits dans la commune. Cette étude permettra de calibrer le système de collecte et d'orienter les prochains investissements liés aux infrastructures et aux matériels.

En outre l'enquêteur devra accompagner les responsables de l'association le jour de l'inauguration de la collecte et pouvoir présenter le système et les investissements effectués.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trente (30) jours.

Article 4 : Rémunération

Les honoraires de l'enquêteur s'élèvent à cent mille francs (100.000F) CFA.

En outre, l'enquêteur recevra des frais pour :

- Les frais de transport : 32.000 FCFA.
- Le matériel nécessaire à l'enquête.
- L'hébergement dans la résidence propriété de l'association à Diapaga.

Article 5 : Modalités de paiement

Au démarrage :

- 100% des honoraires
- 100% des frais de transports.

Article 6 : Obligation incombant l'Association « Entente la Gacilly Diapaga »

L'association apporte les appuis technique et logistique au bon déroulement des travaux (transport, hébergement, appui technique, contact).

Article 7 : Obligations incombant l'enquêteur

L'enquêteur est tenu de respecter les tâches qui lui sont soumises.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties conviennent de s'efforcer à régler à l'amiable tout litige occasionné dans le cadre de l'exécution du présent contrat. En cas de désaccord, les parties s'en remettent aux juridictions nationales compétentes.

Article 9 : Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature et engage les deux parties.

En outre l'enquêteur, par ce présent contrat, déclare avoir reçu la totalité du paiement et des frais prévus soit la somme de 132.000 FCFA.

Lu et accepté par
accepté par

Lu et

L'enquêteur

Membre de l'association
responsable de la mise en
place de la collecte sur place

Fernand M. SOME

Julien CAUDEVILLE